

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 avril 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 7 avril 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of April 7, 2025.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on March 3, 2025, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936004

Octroi du contrat numéro ST-25-01 pour le réaménagement de l'entrée de la mairie d'arrondissement et de la salle du conseil dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-01 for the redevelopment of the Borough Hall entrance and the council room in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936005

Octroi du contrat numéro ST-25-03 pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-03 for sidewalk and concrete curb repairs on various streets in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257924001

Que le conseil d'arrondissement accorde une subvention avec convention à l'organisme à but non lucratif qui administre les piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit Piscine Thorndale inc. pour un montant de 41 000 \$, taxes incluses, payable à même le budget de fonctionnement 2025, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer la convention avec l'organisme au nom de l'arrondissement.

That the Borough Council grants a subsidy with agreement to the non-profit organization who manages neighborhood pools on the Borough of Pierrefonds-Roxboro territory, Piscine Thorndale inc. for an amount of \$41,000, taxes included, paid from the 2025 operating budget, in order to cover the fixed administrative fees, maintenance and minor work costs. That Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign the agreement with the organization on behalf of the Borough.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155010

Que le conseil d'arrondissement ratifie l'autorisation de l'achat de quatre (4) billets au coût total de 1 200 \$ (300 \$ par billet) pour l'événement-bénéfice Gala Hollywood Glam de l'organisme WIBA (Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île) qui s'est tenu le samedi 5 avril 2025 au 2 525, rue des Nations à Saint-Laurent et de la participation du maire de l'arrondissement, monsieur Dimitrios (Jim) Beis, de mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse et monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse, à cet événement.

That the Borough Council ratify the authorization of the purchase of four (4) tickets at a total cost of \$1,200 (\$300 per ticket) for the organization WIBA (West Island Black Community Association) Gala Hollywood Glam fundraising event held on Saturday, April 5, 2025, at 2 525, rue des Nations, Saint-Laurent, and the participation of the Mayor of the Borough, Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District and Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, to this event.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155011

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de six (6) billets « Or » au coût total de 1 200 \$, pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien qui aura lieu le mercredi 16 avril 2025 et la participation du maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios (Jim) Beis, madame Mariam Laagad, attachée politique, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse et monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse à y assister.

That the Borough council authorizes the purchase of six (6) "Gold" tickets at a total cost of \$1,200, for the annual benefit evening at Salle Pauline-Julien to be held on Wednesday, April 16, 2025, and the participation of the Mayor of the Borough, Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mrs. Mariam Laagad, political attaché, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques district, and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse district, and Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse district, to attend this event.

20.06 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1259916003

Que le conseil d'arrondissement autorise une dépense totale de 104 133,72 \$, taxes incluses pour les services effectués par la compagnie Roxboro Excavation inc. pour la réparation de la fuite d'eau sur la conduite primaire à l'intersection de la rue Richmond et du boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 24 au 28 janvier 2025.

That the Borough council authorizes a total expense of \$104,133.72, including all applicable taxes, for services rendered by Roxboro Excavation inc. to repair the water leak on the primary pipe at the intersection of rue Richmond and boulevard de Pierrefonds in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period of January 24 to 28, 2025.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155008

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, et monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec, et approuver pour ce faire une dépense maximale de 4 000 \$, taxes incluses (2 000 \$ par participant, taxes incluses).

That the Borough Council authorizes Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, and Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from June 14 to 16, 2025, at Centre des congrès de Québec, and approve an expense not exceeding \$4,000, including all applicable taxes (\$2,000 per participant, including all applicable taxes).

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155007

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement – district du Cap-Saint-Jacques, à participer au Congrès annuel et au salon professionnel 2025 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 29 mai au 1^{er} juin 2025 à Ottawa, en Ontario, et approuver pour ce faire une dépense pour un montant maximal de 13 500 \$, taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses).

That the Borough Council authorizes Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor – Cap-Saint-Jacques District, to attend the Federation of Canadian Municipalities' (FCM) Annual Conference and Trade Show 2025 from May 29 to June 1, 2025, in Ottawa, Ontario, and therefore approve an expense of up to \$13,500, including taxes (\$4,500 per participant, including taxes).

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388003

Que soient approuvés, tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement, la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 933 879,54 \$ couvrant la période du 25 janvier au 21 février 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 au montant de 10 298,04 \$.

That be approved, as submitted to Borough Council members, the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$933,879.54 covering the period from January 25 to February 21, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards for the period from January 1 to 31, 2025, in the amount of \$10,298.04.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255300001

Dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre, pour l'habitation multifamiliale isolée située sur le lot 1 070 532 au 16 740, boulevard de Pierrefonds : une allée d'accès d'une largeur de 1,8 m au lieu d'un minimum de 4,5 m, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040; que l'allée d'accès soit située à 1 m au lieu de 1,2 m du mur du bâtiment et sur deux lots (1 070 532 et 1 070 533) au lieu du même terrain que l'espace de stationnement qu'elle dessert, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040, selon la modalité suivante : une servitude réelle doit être publiée concernant l'usage en commun de l'allée d'accès entre les lots 1 070 532 et 1 070 533.

Minor exemption to zoning by-law CA29 0040 in order to allow, for the detached multi-family dwelling located on lot 1 070 532 at 16 740, boulevard de Pierrefonds: an access aisle with a width of 1.8 m instead of a minimum of 4.5 m, as required under section 192 of the Zoning By-law CA29 0040; that the access aisle be located 1 m instead of 1.2 m from the building wall, and on two lots (1 070 532 and 1 070 533) instead of on the same lot as the parking space it serves, as required in section 184 of Zoning By-law CA29 0040, as follows: a real servitude is to be published concerning the common use of the access lane between lots 1 070 532 and 1 070 533.

40.02 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453001

Que le conseil d'arrondissement adopte le second projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

That the Borough Council adopts the second draft by-law CA29 0040-68 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add a multi-family dwelling (h3) use in zone C-7-424-1 with the specific standards and provisions applicable thereto.

40.03 Règlement - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe – 1256967003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the inclusion at any subsequent sitting of by-law CA29 0001-15 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to modify article 17 regarding the awarding of a contract for professional services. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.04 Règlement - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256967004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants et de remplacer l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie ». Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the inclusion at any subsequent sitting of by-law CA29 0145-2 amending by-law CA29 0145 on the price determination for various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 in order to modify the amounts and replace article 12 of chapter 5 entitled "Engineering". The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.05 Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453003

Que le conseil d'arrondissement approuve une résolution en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6 étages) sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec selon différentes autorisations et exigences.

That the Borough Council approves a resolution in accordance with section 93 of the Act to amend various legislative provisions with respect to housing (S.Q. 2024, c. 2), for the purpose of authorizing the construction of a six-storey (6) multi-family residential building on lot 1 171 290 of the Quebec cadastre according to different authorizations and requirements.

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050013

Que les procès-verbaux des réunions du Comité de circulation et de sécurité routière tenues les 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2024, ainsi que celui du 30 janvier 2025, soient approuvés tels que soumis.

Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds ainsi que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit selon les recommandations du Comité de circulation et de sécurité routière qui ont été retenues :

1. Demande de dos d'ânes sur la rue Cedar

Installation d'un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme, près des 4 330, 4 365 et 4 457, rue Cedar.

2. Demande de dos d'ânes les rues de Nanterre et Geneviève

Installation d'un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme, près des 4 875 et 4 950, rue de Nanterre.

Installation d'un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme, près des 4831 et 4931, rue Geneviève.

3. Demande de dos d'ânes sur les rues Lagrange et Joseph-Lahaie

Retrait des quatre panneaux d'interdiction de stationner et la balise de vitesse flexible près des 18 573 et 18 583, rue Lagrange.

Installation d'un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme près des 18 573 et 18 583, rue Lagrange ainsi que près des 18 514 et 18 524, rue Joseph-Lahaie.

4. Demande d'interdire le stationnement sur la rue d'Orléans près du boulevard Guoin Ouest

Retrait de deux panneaux de signalisation d'interdiction de stationner entre 9 h -18 h du côté est et entre 18 h – 9 h du côté ouest sur la rue d'Orléans, près de l'intersection du boulevard Guoin Ouest, et de les remplacer par des panneaux « Stationnement interdit ».

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la gauche du côté est et un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la droite du côté Ouest sur la rue d'Orléans à une distance d'environ 35 m de l'intersection du boulevard Guoin Ouest.

5. Demande de tolérance pour la réglementation de stationnement de nuit sur la rue Paul-Pouliot

Installation d'une signalisation qui interdit le stationnement sur la voie publique à compter du 1^{er} novembre, entre 1 h et 7 h, jusqu'au 1^{er} avril inclusivement, excepté les véhicules munis d'un permis du secteur 307.

Cette signalisation doit être installée sous chaque panneau « Stationnement interdit » de 9 h - 18 h sur la rue Paul-Pouliot, au nord de la rue du Manoir, en face des adresses 4 874, 4 902, 4 926 et 4 942.

Cette signalisation doit être installée sur la rue du Manoir du côté sud, le premier sur le premier fût à environ 35 m de la rue Paul-Pouliot. Le second sur le fût près du 18 428 et le dernier sur le fût près du 18 413, rue du Manoir.

Cette signalisation temporaire installée sur la rue Paul-Pouliot et la rue du Manoir doit être retirée après le 1^{er} avril 2025.

6. Demande de modifier la signalisation sur la rue Jolicoeur

Retrait des flèches de début et de fin de zone sur les panneaux existants placés de chaque côté de la rue Jolicoeur, près du numéro civique 14 429.

Retrait des flèches de début et fin de zone sur les panneaux existants placés de chaque côté de la rue Jolicoeur, près du numéro civique 14 369.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » avec inscription « 9 h – 18 h, 1 NOV au 1 AVR », avec un panneau « Stationnement de nuit autorisé » du côté ouest de la rue Jolicoeur près du cul-de-sac, sur les lampadaires existants, près du 4 770, 4 780, 4 790, sur le côté du 14 352, rue Harry-Worth, 4 830, 4 850, 4 860 et 4 870, rue Jolicoeur.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » avec inscription « 18 h – 9 h, 1 NOV au 1 AVR » du côté est de la rue Jolicoeur approximativement au même niveau que ceux installés du côté opposé : près du cul-de-sac, près du 4 770, 4 780, 4 790, sur le côté opposé du 14 352, rue Harry-Worth, opposé au 4 830, 4 850, 4 860 et 4 870, rue Jolicoeur.

7. Demande de marquage piétonnier en face de l'École du Grand Chêne, 5 080 rue de Savoie

Modification du marquage au sol du passage piétonnier existant sur la rue de Savoie entre la rue Pavillon au 5 122 et du 5 079 au 5 092 en ajoutant un symbole de piéton précédé par une macle approximativement à chaque 20 m.

Installation de bornes de délimitation, espacées d'environ 10 m (d'au plus 20 m) sans nuire aux accès ou à la circulation, sur la ligne qui sépare la voie de circulation du passage pour piétons de la rue de Savoie entre la rue Pavillon au 5 122 et du 5 079 au 5 092.

8. Demande de revoir la signalisation sur la rue Félix-McLernan et demande d'implantation de mesures d'atténuation de vitesse sur les rues du secteur : des Calfas, Wilfrid, d'Orléans et Olympia

Installation d'un ralentisseur de vitesse avec dimensions, marquage et signalisation conforme près des adresses suivantes :

- 4 975, rue Wilfrid
- 4 986, 4 941, 4 898, rue Félix-McLernan
- 4 988, 4 948, rue d'Orléans
- 4 988, 4 956, rue Olympia

Recommandation du Comité de circulation et de sécurité routière de retirer la balise de vitesse flexible située en face du 4 885, Félix-McLernan et qu'elle soit installée sur le dos d'âne en face du 4 898, rue Félix-McLernan.

Retrait du panneau limite de vitesse 30 km/h situé près du 4 890, rue Félix-McLernan et installation au niveau du dos d'âne au 4 898, rue Félix-McLernan .

9. Signalisation de la piste cyclable sur le boulevard Jacques-Bizard

Retrait de panneaux et installation de toute la signalisation conforme nécessaire et le marquage au sol.

10. Mise à jour de la signalisation de nuit

Retrait des 62 panneaux de stationnement de nuit non-conformes situés aux endroits indiqués sur le plan « 1 473 circulation » et de les remplacer par des panneaux conformes.

Installation de 32 panneaux d'interdiction de stationnement de nuit conformes supplémentaires aux entrées de l'arrondissement où cette signalisation est manquante, tel que mentionné sur les plans 1 et 2 du procès-verbal.

11. Demande d'une signalisation de traverse pour tortues sur la rue des Palefreniers

Maintien du statu quo. Toutefois, la requête concernant la possibilité d'implanter des aménagements à l'extrémité du Parc Héritage-sur-le-lac, tel que l'installation de barrière végétalisée afin d'éviter que les tortues traversent la rue près de l'intersection de la rue des Palefreniers et la rue du Trotteur pourrait être considérée et évaluée par nos architectes paysagistes responsables pour l'aménagement des parcs.

12. Traitement des demandes récurrentes

Maintenir pour une durée de trois ans la recommandation du Comité de circulation et de sécurité routière et approuvée par résolution au conseil d'arrondissement et qui s'applique à toute demande semblable au même endroit à moins qu'un élément qui changerait le résultat de l'analyse se soit ajouté.

Les membres du Comité de circulation et de sécurité routière maintiennent le droit de demander en tout temps qu'un dossier déjà traité dans le passé soit revu.

13. Vérification de la signalisation sur la rue Francis

Installation d'un panneau qui interdit le stationnement les jours d'école de 8 h à 17 h avec une flèche vers la droite et un panneau qui limite le stationnement à 60 minutes de 8 h à 17 h les jours d'école avec une flèche vers la gauche, ceci entre les numéros civiques 12 499 et 12 504, rue Francis pour clarifier la fin et le début de chaque zone.

14. Vérification de la signalisation sur la rue Nuckle au coin de la rue Meloche

Installation d'une signalisation qui indique que le stationnement est limité à 15 minutes, de 7 h – 17 h, du lundi au vendredi entre les numéros civiques 4 653 et 4 657 ainsi que les numéros civiques 4 657 et le 4 661 du côté est de la rue Nuckle.

Installation d'une signalisation qui interdit l'arrêt en tout temps sur les fûts existants sur la rue Nuckle, au coin de la rue Meloche, entre les numéros civiques 4 656 et 4 660 et avec flèche début de zone entre les numéros civiques 4 664 et 4 668.

15. Traverse piétonne sur le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard des Sources et la rue Brunet

Recommander au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys de fermer l'accès dans la clôture à l'extrémité est de la propriété de l'école secondaire de l'Altitude, près du 11 777, boulevard Gouin Ouest, ceci afin de diriger les piétons vers la traverse piétonne existante.

Installation de deux radars pédagogiques, un pour chaque direction de la zone scolaire de l'école de l'Altitude sur le boulevard Gouin Ouest retenue. Lorsque la stratégie de déploiement sera déterminée, cette zone scolaire sera en sélection prioritaire. Ce projet doit débuter au mois de juin 2025.

Installation sur la ligne axiale, au centre de la traverse piétonne située à l'extrémité ouest de la propriété de l'école secondaire de l'Altitude, près du 11 893, boulevard Gouin Ouest, d'une balise piétonnière afin de rehausser la visibilité et la sécurité des piétons.

16. Mesures d'atténuation de vitesse sur les rues Foster et Meloche (parc Grier)

Installation d'un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme qui dégage les entrées charretières et les regards d'égout aux endroits suivants :

- Sur la rue Foster mi-tronçon entre les rues des Cageux et Ribout
- Sur la rue Foster mi-tronçon entre la rue Ribout et la courbe à l'extrémité ouest
- Sur la rue Meloche mi-tronçon entre les rues Prével et Turpin
- Sur la rue Meloche mi-tronçon entre les rues Nuckle et Prével
- Sur la rue Meloche mi-tronçon entre les rues Cageux et Nuckle

Installation au centre de chaque ralentisseur, sur la ligne axiale, d'une balise de limite de vitesse flexible.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meetings held on October 3, November 7 and December 5, 2024, as well as the one from January 30, 2025, be approved as submitted.

That “Annex A” of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified and that By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows, according to the recommendations of the Traffic and Road Safety Committee which were accepted:

1. Request for speed bumps on rue Cedar

Installation of a speed bump be installed with dimensions, markings and adequate signage, close to 4 330, 4 365 and 4 457, rue Cedar.

2. Request for speed bumps on rues de Nanterre and Geneviève

Installation of speed bump be installed with dimensions, markings and adequate signage, close to 4 875 and 4 950, rue de Nanterre.

Installation of a speed bump be installed with dimensions, markings and adequate signage, close to 4831 and 4931, rue Geneviève.

3. Request for speed bumps on rue Lagrange and rue Joseph-Lahaie

Removal of the four no-parking signs and the flexible speed beacon near 18 573 and 18 583, rue Lagrange.

Installation of a speed bump be installed with dimensions, markings and adequate signage, near 18 573 and 18 583 rue Lagrange and near 18 514 and 18 524, rue Joseph-Lahaie.

4. Request to prohibit parking on rue d'Orléans near boulevard Gouin Ouest

Removal of the two signs prohibiting parking between 9 a.m. and 6 p.m. on the east side and between 6 p.m. and 9 a.m. on the west side of rue d'Orléans, near the intersection with boulevard Gouin Ouest, and replacement with “No Parking” signs.

Installation a “No Parking” sign with a left arrow on the east side and a “No Parking” sign with a right arrow on the west side on rue d'Orléans at a distance of approximately 35 m from the intersection of boulevard Gouin Ouest.

5. Request for tolerance for overnight parking regulations on rue Paul-Pouliot

Installation of a sign prohibiting parking on the public thoroughfare from November 1, between 1 a.m. and 7 a.m., to April 1 inclusively, except for vehicles with a permit from sector 307.

This signage must be installed under each “No Parking” sign from 9 a.m. to 6 p.m. on rue Paul-Pouliot, north of rue du Manoir, opposite addresses 4 874, 4 902, 4 926 and 4 942.

This signage is to be installed on rue du Manoir on the south side, the first on the first pole approximately 35 m from rue Paul-Pouliot. The second on the shaft near 18 428 and the last on the shaft near 18 413, rue du Manoir.

This temporary signage on rue Paul-Pouliot and rue du Manoir must be removed after April 1, 2025.

6. Request to modify signage on rue Jolicoeur

Removal of the arrows indicating the beginning and end of the zone from the existing signs on either side of rue Jolicoeur, near civic number 14 429.

Removal of the arrows indicating the beginning and end of the zone be removed from the existing signs on either side of rue Jolicoeur, near civic number 14 369.

Installation of a “No Parking” sign with the words “9 a.m. – 6 p.m., NOV 1 to APR 1”, along with a “Night Parking Authorized” sign on the west side of rue Jolicoeur near the dead-end on the existing street lights near 4 770, 4 780, 4 790, on the side of 14 352 rue Harry-Worth, 4 830, 4 850, 4 860 and 4 870, rue Jolicoeur.

Installation of a “No Parking” sign with the words “6 p.m. – 9 a.m., NOV 1 to APR 1” on the east side of rue Jolicoeur approximately at the same level as those installed on the opposite side: near the dead-end, near 4 770, 4 780, 4 790, on the opposite side of 14 352, rue Harry-Worth, at the opposite end of 4 830, 4 850, 4 860 and 4 870, rue Jolicoeur.

7. Request for pedestrian markings in front of du Grand Chêne school, 5 080 rue de Savoie

Modification of the ground markings for existing crosswalk on rue Savoie between rue Pavillon at 5 122 and from 5 079 to 5 092 by adding a pedestrian symbol preceded by a macle approximately every 20 m.

Installation of boundary markers, spaced at approximately 10 m (up to 20 m) without impeding access or traffic, on the line between the traffic lane and the crosswalk on rue Savoie between rue Pavillon at 5 122 and from 5 079 to 5 092.

8. Request for new signage on rue Félix-McLernan and request to implement speed reduction measures on local streets: des Calfas, Wilfrid, d’Orléans and Olympia

Installation of speed bumps with dimensions, markings and adequate signage, near the following addresses:

- 4 975, rue Wilfrid
- 4 986, 4 941, 4 898, rue Félix-McLernan
- 4 988, 4 948, rue d’Orléans
- 4 988, 4 956, rue Olympia

Removal of the flexible speed beacon located in front of 4 885, Félix-McLernan and installation at the speed bump in front of 4 898, rue Félix-McLernan.

Removal of the 30 km/h speed limit sign located near 4 890, rue Félix-McLernan and installation at the speed bump located at 4 898, rue Félix-McLernan.

9. Signage for the bicycle path on boulevard Jacques-Bizard

Removal of signs and installation of all necessary compliant signage and road markings.

10. Updating night-time signage

Removal of 62 non-compliant overnight parking signs at the locations indicated on the “1 473 circulation” plan and replacement with compliant signs.

Installation of 32 compliant no overnight parking signs at the entrances to the Borough where such signs are missing, as mentioned in plans 1 and 2 of the minutes of the Committee.

11. Request for turtle crossing signage on rue des Palfreniers

Maintaining the status quo. However, the request concerning the possibility of implementing landscaping at the end of Héritage-sur-le-lac Park, such as the installation of a vegetated barrier to prevent turtles from crossing the street near the intersection of rue des Palefreniers and rue du Trotteur, could be considered and evaluated by our landscape architects responsible for park development.

12. Processing recurring requests

Maintain the recommendation of the Traffic and Road Safety Committee, approved by resolution of Borough Council, valid for a period of three years and applicable to any similar request for the same location, unless an element is added that would change the result of the analysis.

The members of the Traffic and Road Safety Committee retain the right to request at any time that a file already processed in the past be reviewed.

13. Processing recurring requests

Installation of sign prohibiting parking on school days from 8 a.m. to 5 p.m. with an arrow to the right and a sign limiting parking to 60 minutes from 8 a.m. to 5 p.m. on school days with an arrow to the left, this between civic numbers 12 499 and 12 504, rue Francis to clarify the end and beginning of each zone.

14. Verification of signage on rue Nuckle at the corner of rue Meloche

Installation of a sign indicating that parking is limited to 15 minutes, from 7 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday, between civic numbers 4 653 and 4 657, as well as civic numbers 4 657 and 4 661 on the east side of rue Nuckle.

Installation of signage prohibiting stopping at all times on the existing barrels on rue Nuckle, at the corner of rue Meloche, between civic numbers 4 656 and 4 660 and with an arrow at the beginning of the zone between civic numbers 4 664 and 4 668.

As indicated on sketches numbers 23-230967, 23-332596 et 24-330076 attached to the decision-making summary.

15. Pedestrian crossing on boulevard Gouin Ouest between boulevard des Sources and rue Brunet

Recommendation to the Marguerite-Bourgeoys School Service Center to close the access in the fence at the east end of the de l'Altitude High School property, near 11 777, boulevard Gouin Ouest, in order to direct pedestrians to the existing pedestrian crossing.

Installation of two speed cameras, one for each direction of the school zone of de l'Altitude High School on boulevard Gouin Ouest. When the deployment strategy is determined, this school zone will be a priority selection. This project is scheduled to start in June 2025.

Installation of a pedestrian beacon on the centre line of the pedestrian crossing located at the west end of the de l'Altitude High School property, near 11 893, boulevard Gouin Ouest, to improve visibility and pedestrian safety.

16. Speed reduction measures on rues Foster and Meloche (Grier Park)

Installation of a speed bump with dimensions, markings and compliant signage, so as to clear driveways and sewer manholes at the following locations:

- On rue Foster mid-section between rue des Cageux and rue Ribout
- On rue Foster mid-section between rue Ribout and the curve at the west end
- On rue Meloche mid-section between rue Prével and rue Turpin
- On rue Meloche mid-section between rues Nuckle and Prével
- On rue Meloche mid-section between rues Cageux and Nuckle

Installation of a flexible speed limit beacon at the center of each speed bump on the centerline.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1258707007

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mars 2025.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on March 5, 2025.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1256936004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 688 775,56 \$, taxes incluses : 626 159,60 \$, taxes incluses, pour le contrat et 62 615,96 \$, taxes incluses, pour les contingences (10%) ; octroyer à l'entreprise F.A.S.R.S Progest Construction un contrat pour le réaménagement de l'entrée de la mairie et de la salle du conseil, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission, soit de 626 159,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres ST-25-01 - sept soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au mandat de services professionnels octroyé dans le cadre du réaménagement de l'entrée de la mairie et de la salle du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, l'appel d'offres ST-25-01 a été lancé afin d'octroyer le mandat pour la réalisation des travaux de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1246936018 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Guillaume Pelletier Architecte inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée principale de la mairie et de la salle de conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 128 542,05 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 141 396,25 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de la firme (128 542,05 \$, taxes incluses) et les contingences de 10 % (12 854,20 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2024-15 - un (1) soumissionnaire - financé par le budget PDI de l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-25-01 a été lancé le 13 février 2025 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 6 mars 2025, laissant ainsi un délai de quinze jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux addenda ont été publiés :

Le 19 février 2025 - Report de la date finale de la visite des lieux.

Le 4 mars 2025 - Réponses aux questions

JUSTIFICATION

Il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges parmi lesquels sept (7) ont remis une soumission.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
F.A.S.R.S. Progest Construction	626 160 \$	62 616 \$	688 776 \$
Deroc Construction Inc.	706 332 \$	70 633 \$	776 965 \$
Naxo Construction	835 868 \$	83 587 \$	919 455 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	650 608 \$	65 061 \$	715 669 \$
-----------------------------------	------------	-----------	------------

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	795 065,33 \$		
Ecart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	15.43 %		

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	230 679 \$		
Ecart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	33.49 %		

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-26 893 \$		
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-3.76 %		

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	88 189 \$		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	12.80 %		

Considérant la quantité des soumissions reçues, les montants soumis par les sept (7) entrepreneurs sont représentatifs du marché actuel.

Lors de l'analyse des soumissions, quatre (4) soumissionnaires dépassent le pourcentage maximum à prévoir pour les frais généraux, soit le 7% de la valeur totale de la soumission, ce qui les rend non-conformes : Construction Di-Paolo, Arthier, XO construction et RénovacoEUR.

Des trois (3) soumissionnaires conformes, le plus bas soumissionnaire conforme est F.A.S.R.S. Progest Construction, avec une soumission d'un montant de 626 159.60 \$, taxes incluses.

Dépenses additionnelles :

Contingences: Une provision de 10%, soit 62 615,96\$, taxes incluses est recommandée pour couvrir les frais des travaux contingences du contrat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé en totalité par le PDI de l'arrondissement.
Le montant est réparti comme suit, le tout taxes incluses :

Travaux : 626 159,60 \$
Contingences (10 %) : 62 615,96 \$
TOTAL : 688 775,56 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 6 juin 2025
Fin des travaux : 15 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-18

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION **Dossier # :1256936005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 996 454,89 \$, taxes incluses, à savoir 816 766,30 \$, taxes incluses pour le contrat, 122 514,95 \$ taxes incluses pour les contingences et 57 173,65 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à l'entreprise Cojalac inc. un contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 816 766,30 \$. Autoriser une affectation de Surplus de 164 031,15 \$, incluant 134 451,77 \$ pour travaux, 20 167,76 \$ pour contingences et 9 411,62 \$ pour incidences, les taxes incluses - Appel d'offres public ST-25-03 (Cinq soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent contrat servent à combler les besoins de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces travaux se dérouleront autant sur le réseau local que sur le réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1246936034 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025 - Réfection mineure de trottoirs

CM25 0305 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

L'appel d'offres ST-25-03 a été lancé le 19 février 2025 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 18 mars 2025, laissant ainsi 20 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un addenda a été publié le 11 mars 2025. La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

Les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce mandat sont répartis comme suit :

Volet A (PCPR artériel)

Ce volet concerne la reconstruction de trottoirs en béton sur le réseau artériel comme suit :
Reconstruction trottoirs en béton, préalable au PCPR Artériel (Boulevard Gouin Ouest, Boulevard Des Sources, Rue Anselme Lavigne, Rue Pavillon)

Volet B (PCPR local)

Reconstruction de bordures et de trottoirs en béton - préalable au PCPR Local - 6e Avenue sud, Cartier, Graham, Arnold, Baldwin, Harwood, Grant, Place Montgomery

Volet C (Demandes citoyennes et des travaux publics)

Reconstruction de bordures et de trottoirs en béton (courte section dans tout l'arrondissement), Travaux découlant de demandes des citoyens et des travaux publics

Volet D (Guérite)

Construction terre-plein en béton et conduits électriques pour la réception future des équipements pour une guérite de stationnement.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de sept (7) preneurs du cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission.

Le tableau suivant présente le résultat de la soumission :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Cojalac inc.	816 766 \$	122 515 \$	939 281 \$
Ramcor Construction inc.	860 720 \$	129 108 \$	989 828 \$
Roxboro Construction inc.	906 597 \$	135 990 \$	1 042 587 \$
Montreal Scellant inc.	1 020 052 \$	153 008 \$	1 173 060 \$
Uniroc Construction inc.	1 021 510 \$	153 227 \$	1 174 737 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	1 035 996 \$	155 399 \$	1 191 395 \$
-----------------------------------	--------------	------------	--------------

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 063 898,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13.27 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			235 456 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			25.07 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-252 114 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-21.16 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			50 547 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5.38 %

Conformément aux plans et devis de la soumission ST 25-03, l'entreprise Cojalac inc. a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

Recommandations :

Les vérifications relatives à la conformité des soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de la Ville de Montréal sur la gestion contractuelle ont été faites par la division Ingénierie de l'arrondissement (18 mars 2025).

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur aux prévisions budgétaires dans une proportion de 21 %. Toutefois, le montant d'assurance responsabilité civile de 2M\$ ne rencontre pas les exigences du contrat qui le fixe à 5M\$. Cet aspect devra être régularisé lors de l'octroi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux s'inscrivent dans le programme PMIR - Réfection mineure de trottoirs (RMT). Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Les coûts assumés par le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

Les coûts associés aux travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2025 sont de 996 454,89 \$, taxes incluses, qui couvrent :

- le contrat de l'entrepreneur (816 766,30 \$, taxes incluses),
- des contingences de 15% (122 514,95 \$, taxes incluses) et
- des incidences de 7% (57 173,64 \$, taxes incluses).

La répartition des coûts par pourcentage se fera comme suit :

- 73.00 % (\$) par la Ville centre,
- 16.46 % (\$) par le surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro,
- 10.54 % (\$) par le PDI 2025 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

La répartition des coûts par volet se fera comme suit :

	Coûts des travaux (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Incidences professionnelles (7%) (taxes incluses)	Dépense totale (taxes incluses)	Dépense totale (net de ristourne)	Répartition
VOLET A (PMIR-Art)	400 215,37 \$	60 032,31 \$	28 015,08 \$	488 262,76 \$	445 848,98 \$	49,00%
VOLET B (PMIR-Loc)	196 024,03 \$	29 403,60 \$	13 721,68 \$	239 149,31 \$	218 375,20 \$	24,00%
SURPLUS - ARRONDISSEMENT	134 451,77 \$	20 167,76 \$	9 411,62 \$	164 031,15 \$	149 782,30 \$	16,46%
PDI-ARRONDISSEMENT	86 075,14 \$	12 911,27 \$	6 025,26 \$	105 011,67 \$	95 889,65 \$	10,54%
TOTAL	816 766,30 \$	122 514,95 \$	57 173,64 \$	996 454,89 \$	909 896,13 \$	100%

Un montant maximal de 727 412,07 \$ taxes incluses, ou 664 224,17 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-041 Programme de travaux de maintien des infrastructures routières - local CM23 1617. Cette dépense sera réalisée à 100% en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 du SIRR dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (55859) - local.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants :

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2025
Fin des travaux : octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 27 mars 2025
Patrick RICCI, 19 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingénierie et
infrastructures (arr. pierrefonds/roxboro)

Le : 2025-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1257924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme à but non lucratif reconnu Piscine Thorndale Inc, qui administre la piscine de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant maximal de quarante et un mille dollars (41 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2025, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2025 avec cet organisme.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du développement de la programmation d'activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires sur l'ensemble de son territoire. L'Arrondissement s'assure de la disponibilité d'installations et d'équipements adéquats et sécuritaires, qui répondent aux besoins des citoyens et stimulent la vitalité des communautés qui le composent. Historiquement, l'ancienne Ville de Pierrefonds, puis l'Arrondissement Pierrefonds/Senneville, et aujourd'hui l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ont tenu à soutenir financièrement des OBNL offrant des services aux résidents en culture, sport, loisir et développement social. Des subventions récurrentes sont versées annuellement afin d'assurer ce soutien. C'est pourquoi la DCSLDS souhaite octroyer une contribution financière à l'OBNL qui administre la piscine de quartier, afin d'offrir des activités aquatiques au plus grand nombre de citoyens à l'été 2025. L'OBNL est reconnu et conforme selon la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1244911001 - CA24 290077 signée le 11 avril 2024 : Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme à but non lucratif reconnu Piscine Thorndale Inc, qui administre la piscine de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant maximal de quarante et un mille dollars (41 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2024, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2024 avec cet organisme.

GDD 1234911006 - CA23 290198 signée le 9 août 2023 : Accorder une contribution

financière pour des travaux non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation de la pompe de puisard à la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de deux mille cinquante dollars (2 050 \$) toutes taxes comprises.

GDD 1234911004 - CA23 290093 signée le 4 avril 2023 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de sept mille dollars (7 000 \$) toutes taxes comprises et affecter un montant de 7 000\$ à même le surplus de l'arrondissement.

GDD 1234911001 - CA23 290055 signée le 7 mars 2023 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de Quarante et un mille cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf sous (41 117,79 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt mille six cent cinquante et un dollars et vingt-cinq cents (20 651.25 \$), pour un montant maximal de soixante-et-un mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre sous (61 769.04 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2023, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2023 avec ces organismes.

GDD 1224911002 - CA22 290062 signée le 10 mars 2022 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de trente trois mille cinq cent cinquante-deux dollars et vingt-trois cents (33 552.23 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt et un mille six cent quarante-cinq dollars et trente-et-une cents (21 645.31 \$), pour un montant maximal de cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-quatre cents (55 197.54 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2022, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2022 avec ces organismes.

GDD 1224911003 - CA22 290063 signée le 10 mars 2022 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de trente-six mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (36 792 \$) toutes taxes comprises, à même le surplus du budget de l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'Arrondissement propose d'offrir le soutien financier à l'OBNL Piscine Thorndale Inc. pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs de la piscine communautaire Thorndale. Le montant est estimé pour l'année 2025 selon les soumissions fournies par les OBNL et selon les catégories suivantes:

- Frais administratifs fixes : dépenses administratives et de bureau incluant toutes sommes payables à un gouvernement ou organisme gouvernemental en lien avec le droit d'exploiter la piscine.
- Frais d'entretien : travaux d'ouverture et de fermeture des piscines , contrôle de la qualité d'eau de baignade des bassins aquatiques, achat de chlore et autres produits chimiques et réparations mineures.
- Frais de travaux mineurs : travaux qui ne sont pas récurrents à chaque année et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la piscine.

Les montants de subvention seront émis en trois versements dont le premier lors de la signature de la convention. Les montants de subvention restants seront émis soit à la mi-saison et à la fin de la saison 2025 et sont conditionnels à l'ouverture des piscines pour la saison 2025. Les détails de la subvention sont dans le tableau en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Accorder cette subvention permettra à cet organisme de remplir leur mission adéquatement et d'offrir aux citoyens un programme sécuritaire et de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la contribution est de 41 000 \$ \$ toutes taxes comprises si applicables, et ce à même le budget de fonctionnement, code budgétaire : 2420-001000-303122-07151-61900-016490-0000-000000

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ouverture de la piscine communautaire Thorndale est compromise dû à la fermeture des installations non essentielles et à la distanciation sociale et physique. Advenant que ladite piscine ne soit pas ouverte pour la saison 2025, l'Arrondissement exigera la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des projets. De plus, l'Arrondissement pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation des projets ne requiert plus la somme maximale tel que stipulé dans la convention de contribution (article 5.3).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations de la piscine Thorndale sont publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site Internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, l'OBNL devront ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'Arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour le financement, des frais administratifs fixes, de l'entretien et des travaux mineurs .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-18

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1252155010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la subvention autorisant l'achat de quatre billets au coût total de 1 200 \$ pour l'événement-bénéfice Gala Hollywood Glam de l'organisme WIBCA (Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île) tenu le samedi 5 avril 2025 au Challenger - 2525, rue des Nations à St-Laurent, et autorisant le maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios Jim Beis, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, à y assister

CONTENU**CONTEXTE**

Les membres du conseil d'arrondissement souhaitaient participer à cet événement-bénéfice.

L'organisme WIBCA a pour mission d'éduquer le public sur des questions de santé, de cultures diverses et de multiculturalisme.

L'organisme fournit des ressources ainsi qu'un soutien précieux à la communauté. Il offre une grande variété de programmes et de services aux jeunes, aux adultes et aux aînés pour favoriser l'épanouissement de chacun.

Tous les programmes et services sont gratuits pour les membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le Gala est une levée de fonds pour l'organisme.

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement souhaitaient accorder leur appui à cet événement par l'achat de quatre billets (300 \$ le billet).

Monsieur le maire de l'arrondissement Dimitrios Jim Beis, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de

ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, ont participé à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

Impact(s) majeur(s)	
---------------------	--

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BOURASSA, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-18

Lyne LABELLE

Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1252155011****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Autoriser l'achat de six billets « Or » au coût total de 1 200 \$ pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien et autoriser monsieur le maire Dimitrios (Jim) Beis, madame Mariam Laagad, attachée politique, mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jaques, Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse et messieurs Benoit Langevin, conseiller de ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jaques, à participer cet événement qui aura lieu le mercredi 16 avril 2025

CONTENU**CONTEXTE**

La Salle Pauline-Julien est très heureuse de présenter son Spectacle-bénéfice annuel qui se tiendra le mercredi 16 avril 2025 et sollicite la participation des membres du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2024 : GDD 1242155007.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Les sommes amassées seront versées au profit du Fonds AU COEUR DE LA SCÈNE, un fond qui vise à rendre la culture plus accessible pour les enfants, les adolescents marginalisés, les aînés, les nouveaux arrivants et les familles à faible revenu.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui par l'achat de six billets « Or ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense de 1 200 \$ soit imputée au poste budgétaire suivant: 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en

changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BOURASSA, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-03-20

IDENTIFICATION

Dossier # :1259916003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 104 133,72 taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissements pour les services effectués par la compagnie Roxboro excavation Inc. pour la réparation de la fuite d'eau sur la conduite primaire à l'intersection de la rue Richmond et du boulevard Pierrefonds de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans la période du 24 au 28 janvier 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons dû intervenir en urgence pour une fuite qui semblait provenir de la conduite du réseau primaire, un actif appartenant à la Direction de l'Eau (DRE). N'ayant pas l'expertise et les outils nécessaires pour effectuer cette réparation sur une conduite principale de taille majeur, nous avons dû confier cette tâche en urgence à un prestataire externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Lors de l'excavation, nous avons constaté que la fuite provenait d'une ancienne vanne qui n'était pas répertoriée sur nos plans.

JUSTIFICATION

Étant donné que la fuite concernait une vanne, un actif de l'arrondissement, la DRE ne prendra pas en charge les dépenses liées à cette réparation. Nous devons donc assumer les coûts pour cet actif appartenant à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 104 133,72 \$, taxes incluses sera payée à même les surplus d'arrondissement selon les informations fournies dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
90 575,75 \$	95 087,97 \$	104 133,72 \$

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémi LACROIX, Service de l'eau

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Quoc-Hieu LY
chef(fe) de section - voirie

ENDOSSÉ PAR

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

Le : 2025-03-20

IDENTIFICATION

Dossier # :1252155008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement et monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 4 000 \$ taxes incluses (2 000 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2025

CONTENU

CONTEXTE

La Commission des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises cette année du 14 au 16 mai 2025 au Centre de congrès de Québec. Monsieur Diimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement et monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse y participeront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1232155005 et 1242155005.

DESCRIPTION

Encore une fois cette année, les élues et élus auront la chance de se retrouver lors de ce rendez-vous phare.

Cette année, le thème « Nous sommes » résonne avec une force particulière. Le monde municipal affirme haut et fort qu'il est un gouvernement de proximité, fier de son rôle indispensable dans le développement et l'épanouissement de nos régions. « Nous sommes », c'est l'affirmation de notre identité, de notre engagement envers la population, et de notre détermination à bâtir des milieux de vie à la fois durables, inclusifs et résilients.

À l'approche des prochaines élections municipales, ce thème incarne la solidarité du monde municipal. Nous sommes unis par un désir commun de collaboration et d'appui mutuel pour relever les défis collectifs et faire entendre la voix des communautés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 4 000 \$ taxes incluses (2 000 \$ par participant, taxes incluses).
Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201 000000 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-03-12

IDENTIFICATION **Dossier # :1252155007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du District du Cap-Saint-Jacques, à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2025 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 29 mai au 1er juin 2025 à Ottawa, Ontario et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 13 500 \$ taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2025

CONTENU

CONTEXTE

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra cette année son congrès annuel et salon professionnel du 29 mai au 1er juin 2025, à Ottawa, Ontario. Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du District du Cap-Saint-Jacques assisteront au Congrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Dossier décisionnel 1152155003 - Résolution CA15 290062
- Dossier décisionnel 1162155005 - Résolution CA16 290065
- Dossier décisionnel 1172155001 - Résolution CA17 290017
- Dossier décisionnel 1172155021 - Résolution CA18 290010
- Dossier décisionnel 1192155003 - Résolution CA19 290043
- Dossier décisionnel 1222155004 - Résolution CA22 290075
- Dossier décisionnel 1232155003 - Résolution CA23 290057
- Dossier décisionnel 1242155004 - Résolution CA24 290058

DESCRIPTION

Le Congrès annuel et le salon professionnel de la FCM permet aux dirigeants municipaux de participer à des activités de perfectionnement professionnel et de découvrir les innovations ainsi que les solutions de pointe pour les villes canadiennes.

Les conjoints doivent assumer leurs frais en totalité.

JUSTIFICATION

Par le biais de séminaires instructifs, d'ateliers pertinents et de plénières inspirantes, en plus d'un salon commercial dynamique, cet événement municipal pancanadien bénéficie particulièrement aux élus, aux leaders et aux cadres municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 13 500 \$ taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-03-12

IDENTIFICATION**Dossier # :1258388003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 25 janvier au 21 février 2025 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 au 31 janvier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de février.

Rapport couvrant la période du 25 janvier au 21 février 2025 qui totalise la somme de 933 879,54 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 janvier 2025 pour un montant de 10 298.04 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Catherine Bourassa, Cheffe de division, Ressources humaines, pour me remplacer du jeudi 13 mars au vendredi 21 mars 2025 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de Directrice, Direction des Relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du Greffe et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2025-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Catherine BOURASSA
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1255300001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer une demande de dérogation mineure 3003412738 pour la propriété située au 16 740, boulevard de Pierrefonds, lot 1 070 532, ayant pour objet la reconstruction d'un bâtiment multifamilial incendié dont l'allée d'accès véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à un sinistre, le bâtiment résidentiel multifamilial isolé datant de 1987, situé au 16 740, boulevard de Pierrefonds, lot 1 070 532 fut affecté. Certaines normes prescrites au règlement de zonage créent un préjudice sérieux au requérant puisqu'il lui est impossible de reconstruire le bâtiment multifamilial incendié en 2021. L'allée d'accès véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

Éléments non conformes à la réglementation et la dérogation mineure demandée:

- Une allée d'accès d'une largeur de 1,8 m au lieu d'un minimum requis de 4,5 m, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située à 1 m au lieu de 1,2 m du mur du bâtiment, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située sur deux lots (1 070 532 et 1 070 533) au lieu du même terrain que l'espace de stationnement qu'elle dessert, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040, selon la modalité suivante:

- Une servitude réelle doit être publiée concernant l'usage en commun de l'allée d'accès entre les lots 1 070 532 et 1 070 533.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003412738 visant à permettre dans la zone H2-3-176 pour un bâtiment résidentiel multifamilial isolé projeté situé au 16 740, boulevard de Pierrefonds, lot 1 070 532:

- Une allée d'accès d'une largeur de 1,8 m au lieu d'un minimum requis de 4,5 m, tel que

- requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située à 1 m au lieu de 1,2 m du mur du bâtiment, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040;
 - Que l'allée d'accès soit située sur deux lots (1 070 532 et 1 070 533) au lieu du même terrain que l'espace de stationnement qu'elle dessert, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040, selon la modalité suivante:

- Une servitude réelle doit être publiée concernant l'usage en commun de l'allée d'accès entre les lots 1 070 532 et 1 070 533.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 5 mars 2025

Considérant que certaines normes prescrites au règlement de zonage créent un préjudice sérieux au requérant puisqu'il lui est impossible de reconstruire le bâtiment multifamilial incendié en 2021;

Considérant que la demande ne crée pas de préjudice sérieux au voisinage puisque le bâtiment incendié fait partie d'un ensemble architectural incluant huit autres bâtiments du même type et gabarit dans la zone H2-3-176;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre pour les habitations multifamiliales isolées situées sur les lots 1 070 532 et 1 070 533:

- Une allée d'accès d'une largeur de 1,8 m au lieu d'un minimum de 4,5 m, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située à 1 m au lieu de 1,2 m du mur du bâtiment, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située sur deux lots (1 070 532 et 1 070 533) au lieu du même terrain que l'espace de stationnement qu'elle dessert, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040, selon la modalité suivante :

- Une servitude réelle doit être publiée concernant l'usage en commun de l'allée d'accès entre les lots 1 070 532 et 1 070 533.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 5 mars 2025

Avis public : 15 jours

Conseil d'arrondissement : 7 avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2025-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 et en établir les normes et dispositions spécifiques.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 et en établir les normes et dispositions spécifiques.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite amender son Règlement de zonage CA29-0040 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-7-424-1 pour y permettre la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » et en établir des dispositions spécifiques. Également, cette modification vise à retirer de la grille les sous-catégories d'usages « p2b - établissement d'enseignement » et « p2c - établissement de santé et de services sociaux » ainsi que leurs normes associées puisqu'aucun usage faisant partie de ces sous-catégories n'est en activité ou même envisagé dans la zone. Si tel était le cas, les usages associés à ces sous-catégories pourraient être autorisés par d'autres outils d'urbanisme.

Cette zone est située au sud du boulevard Gouin, entre la 1^{re} avenue Nord et la 3^e avenue et borde la rue du Centre commercial. La zone C-7-424-1 est une zone dont l'affectation principale est commerciale et où on retrouve effectivement des établissements commerciaux de la catégorie «c1 – Vente au détail et service » et « c2 – Divertissement commercial, hébergement et restauration » mais également les usages spécifiquement permis 672 - Fonction préventive et activités connexes (Caserne de pompiers) 711 - Activité culturelle et 6920 - Service de bien-être et de charité.

Le cadre bâti est majoritairement constitué d'immeubles d'un ou deux étages à l'implantation isolée ou jumelée. La zone C-7-424-1 est située dans un secteur relativement dévitalisé mais qui présente un grand potentiel de redéveloppement vu sa proximité (à moins de 500 mètres) avec la gare du REM Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage, soit la grille des spécifications C-7-424-1 Cette grille sera modifiée par l'ajout de la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » ainsi que les normes de lotissement et de zonage s'y

appliquant.

L'article 347.01 sera également introduit au chapitre 20 « Dispositions particulières et spécifiques applicables à certaines zones » afin de détailler les dispositions applicables à cette zone.

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant. Ce tableau vise la bonne compréhension de la modification; il ne reprend pas le texte réglementaire intégralement.

Article du présent règlement CA29 0040-68	Chapitre modifié du règlement CA29 0040	Article ou section modifié du règlement CA29 0040	But visé de la modification
1*	Annexe A	Grille des spécifications de la zone C-7-424-1	<p>Grille C-7-424-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retirer les usages p2b et p2c - Ajouter la catégorie d'usage habitation multifamiliale (h3) - Reconduire les autres normes prescrites à la zone pour l'usage « h3 » sauf pour le rapport plancher/terrain. - Introduire un C.O.S minimum de 1 et maximum de 2. - Ajouter la référence « a.331 » dans la section « dispositions particulières » sous les catégories d'usages c1, c2 et h3. - Ajouter la référence « a.347.01 » dans la section « dispositions particulières » sous les catégories d'usages c1, c2, h3 et la sous-catégorie d'usage p2d.
2*	20	Dispositions particulières et spécifiques applicables à certaines zones.	<p>Ajouter l'article 347.01 pour préciser les dispositions spécifiques à la zone C-7-424-1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute nouvelle construction doit inclure de l'habitation. - Le rez-de-chaussée d'une nouvelle construction doit être occupé dans une proportion minimale de 60% par un usage commercial ou communautaire. - Les suites d'un même bâtiment doivent être desservies par des entrées distinctes. - Un usage commercial ou communautaire ne peut être situé au-dessus d'un usage habitation. - Il est interdit de convertir un local commercial ou communautaire situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment en habitation. Cela est toutefois permis aux étages. - Le changement d'usage ou la transformation d'un bâtiment existant, occupé ou ayant été occupé par les usages Administration publique fédérale et Centre

			d'appels téléphoniques doit inclure l'usage habitation.
3	s.o.	s.o.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 1 et 2 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

L'introduction de l'usage habitation dans la zone C-7-424-1, permettra de favoriser la mixité des usages dans un secteur voué au redéveloppement. Situé dans le secteur des gares, des logements pourront dorénavant être aménagés dans la zone et les commerces de proximité seront accessibles autrement que par l'utilisation de la voiture. Cela favorisera les déplacements actifs et contribuera à dynamiser le quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par une réponse à la priorité 19 - Offrir à l'ensemble des montréalaises et des montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins puisque l'introduction de l'usage habitation permettra de favoriser la mixité des usages dans la zone. Ce dossier ne s'applique pas, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement CA : 3 février 2025
Assemblée publique de consultation : 3 mars 2025

Adoption du 2^e projet de règlement : 3 mars 2025

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : mars 2025

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : 7 avril 2025

Certificat de conformité (entrée en vigueur) : mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1256967003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 3 février dernier, le conseil d'arrondissement adoptait le projet de règlement CA29 0001-14 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'introduire un chapitre relatif à l'urbanisme concernant certaines demandes assujetties à un PIIA. Par ce règlement, le paragraphe 1 l'article 15 a également été modifié afin que la délégation de pouvoir accordée au directeur de l'arrondissement concernant la valeur de l'octroi d'un contrat soit inférieure au seuil fixé par le gouvernement du Québec et prévu au Règlement décrétant des seuils, plafonds et délais applicables lors de l'octroi de certains contrats municipaux (chapitre C-19, r.5).

Toutefois, nous avons omis de modifier également le paragraphe 1 de l'article 17 de ce règlement qui prévoit une délégation au directeur de l'arrondissement pour l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

Par conséquent, nous proposons que le paragraphe 1 de l'article 17 soit modifié comme l'a été le paragraphe 1 de l'article 15 afin d'être harmonisé au seuil d'appels d'offres publics fixé annuellement par le gouvernement du Québec.

Actuellement, ce seuil est fixé à 133 800 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 7 avril 2025
Adoption du règlement: 5 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-03-20

IDENTIFICATION Dossier # :1256967004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants à l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie »

CONTENU

CONTEXTE

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. Le règlement des tarifs pour l'année 2025 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement le 4 novembre 2024.

La division ingénierie et infrastructures nous a demandé de modifier l'article 12 concernant les tarifs pour le sciage de bordure et l'élargissement d'entrée charretière puisque les nouveaux prix chargés sont connus du fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0297 - Adopter le règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139.

CA25 29 0073 - Adopter le règlement CA29 0145-1 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 aux fins d'ajouter les dispositions relatives à la célébration d'une union civile ou d'un mariage.

DESCRIPTION

La division de l'Ingénierie a demandé la modification des montants et le remplacement de l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie » :

CHAPITRE 5
INGÉNIERIE

12.	Pour le sciage de bordure et élargissement d'entrée charretière, il sera perçu :	Charge minimum de 210 \$ (plutôt 225 \$)
	1° coupe de bordure de béton, moins de 3,85 m (plutôt 5,09 m)	42,50 \$ le mètre linéaire (plutôt 43,60 \$)
	2° coupe de bordure de béton, 3,85 m et plus (plutôt 5,10 m)	320 \$ le mètre linéaire (plutôt 330 \$)

3° construction d'un ponceau	320 \$ le mètre linéaire (plutôt 390 \$)
4° réfection de bordure	
5° réfection de trottoir	430 \$ le mètre linéaire (plutôt 500 \$)
6° trou dans une bordure, diamètre de 50 mm maximum	127,50 \$ l'unité (plutôt 135 \$)

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 avril 2025

Adoption du règlement : 5 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-20

Jean-Francois GAUTHIER
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'une résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6) étages sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a reçu une demande d'autorisation visant un projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six étages, situé à l'intersection des boulevards Gouin et des Sources, sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec.

La demande comporte des non-conformités qui seront traitées par la procédure prévue à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2) - Projet de loi 31 (PL31).

Suite à l'adoption de cette loi et en vertu du règlement de délégation de pouvoirs aux arrondissements par le conseil municipal, le conseil d'arrondissement peut autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur sur son territoire lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements et que le taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3 %.

Le projet tel que présenté est conforme au Plan d'urbanisme en vigueur et aux orientations du premier projet de PUM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (02-002-44);

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044)

DESCRIPTION**Description du projet**

Il est proposé de démolir le bâtiment commercial vacant situé au 11 709 boulevard Gouin, sur le lot 1 171 290 et de construire un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6) étages.

Plus précisément, le projet prévoit la construction de 72 logements dont plus de 45% sont des logements de deux (2) chambres et plus. Le tout occupant une superficie de plancher totale de 6 035 m², soit un coefficient d'occupation du sol (COS) de 2.8. Le coefficient d'emprise au sol (CES) est quant à lui établi à 47%. Ce pourcentage permet le verdissement du site sur une portion significative. Il est à noter que présentement le site est pratiquement complètement minéralisé.

Implantation et description du milieu

Situé à l'angle des boulevards Gouin et des Sources, le site d'implantation est stratégiquement positionné à proximité de plusieurs commerces de proximité et d'alimentation, d'une école secondaire et à moins de 1 km de la gare du REM Pierrefonds-Roxboro. Le site est également desservi par les circuits d'autobus 68-208-209-213-382-407-468.

Le cadre bâti environnant est composé d'immeubles commerciaux d'un ou deux étages, d'immeubles d'habitation de 3 étages et de maisons unifamiliales isolées et jumelées d'un ou deux étages.

Démolition

Une autorisation donnée en vertu de l'article 93, du projet de loi 31 peut comprendre l'autorisation, malgré toute disposition d'un règlement municipal relatif à la démolition d'immeubles, de démolir un immeuble compris dans le site d'implantation, à l'exclusion d'un immeuble qui comprend un logement ou d'un immeuble patrimonial au sens de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Construit en 1951, le bâtiment existant a jadis été occupé par un restaurant mais est actuellement vacant. Construit en béton, brique et aluminium, il comprend deux étages hors sol et un sous-sol. La réutilisation de ce bâtiment serait très difficilement envisageable et entraverait la possibilité de redévelopper le site à son plein potentiel.

Il est proposé de démolir complètement le bâtiment existant.

Bâtiment

Le bâtiment sera implanté conformément au plan projet d'implantation produit par Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre et la construction sera réalisée selon les plans d'architecture produits par la firme Geiger Huot, architectes.

Le rez-de-chaussée sera occupé par 9 unités de logement, un bureau destiné à la gestion de l'immeuble et un gym. Les 2e, 3e et 4e étages seront occupés par 13 unités de logement chacun tandis que les 5e et 6e étages seront occupés par 12 unités de logement chacun. Le projet compte donc 38 unités d'une chambre, 27 unités de deux chambres et 7 unités de trois chambres. Un toit vert ainsi qu'une terrasse commune seront aménagés au toit.

Les plans et rendus visuels témoignent de la qualité architecturale du projet et mettent en lumière tout le travail qui a été réalisé afin que les objectifs d'intégration soient atteints, le tout afin de proposer un projet résidentiel à la facture soignée.

Stationnement

L'aire de stationnement sera aménagée complètement à l'intérieur du bâtiment, sur deux niveaux de sous-sol. Il y aura une case de stationnement par unité de logement, sans qu'aucune ne soit aménagée en tandem. Au moins 50% des cases seront pré-cablées pour permettre l'installation de bornes de recharge électrique.

Gestion des matières résiduelles

L'entreposage des matières résiduelles sera effectué dans un local conçu à cette fin, situé à l'intérieur du bâtiment principal. Une dalle de propreté sera également aménagée à l'extérieur afin d'accueillir le dépôt des matières résiduelles les jours des collectes.

Ces mêmes jours de collectes, les bacs devront être déposés à l'intérieur du périmètre dédié à cet effet en maintenant libre tout espace devant assurer la visibilité et l'accès à l'aire de stationnement intérieure.

Aménagement paysager

Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être soumis et approuvé par la Direction – Développement du territoire et études techniques.

Analyse règlementaire

Selon le Schéma d'aménagement et développement:

- Affectation du sol : Dominante résidentielle
- Densité : 60 logements à l'hectare brut

Le projet respecte l'affectation du sol et la densité prévue au SAD.

Selon le Plan d'urbanisme (en vigueur)

- Affectation du sol : secteur mixte
- Densité : 8 étages maximum

Le projet respecte l'affectation du sol et la densité prévue au PU.

Selon le Plan d'urbanisme et mobilité (en voie d'adoption)

- Affectation du sol : Mixte (diversité d'activités urbaines, milieu de vie complet)
- Densité : 80 logements à l'hectare net
- Niveau d'intensification : intermédiaire

Le projet répond à plusieurs objectifs du PUM, notamment en matière d'intensification urbaine, de capacité d'accueil du lieu, de design et de qualité architecturale.

Règlement de zonage CA29-0040

Le projet déroge aux articles suivants et autorise les dérogations suivantes:

1- Article 57, usages autorisés et prohibés par zone; Grille des spécifications C-6-371 : usage habitation multifamilial (h3)

2- Nombre d'étages : maximum 6 étages

3- Marge avant : minimum 7,5 mètres

4- Marge arrière : minimum 3 mètres

5- Marge latérale : minimum 3 mètres

6- Coefficient d'occupation du sol (COS): maximum 2,8

7- Coefficient d'emprise au sol (CES): maximum 0,5

8- Article 138, saillies du bâtiment principal autorisées dans une cour pour un usage principal du groupe « Habitation (h) », un balcon doit être à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain : distance minimale d'un (1) mètre d'une ligne de terrain.

9- Article 184, un accès au terrain ou une allée d'accès doit être situé à plus de 1 m d'une ligne latérale. Cette bande de 1 m doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux : végétalisation non requise.

10- Article 262, tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie: aucune proportion minimale.

Règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Le projet ayant été analysé par le comité d'architecture et le comité consultatif d'urbanisme, il est proposé de ne pas assujettir le projet à ce règlement.

Frais de parcs

Une contribution financière devra être acquittée puisqu'il s'agit d'un projet de redéveloppement.

Contribution dans le cadre du Règlement pour un Métropole mixte (RMM)

Le projet de 72 unités de logement est assujetti au RMM et devra faire l'objet d'une entente avec le service de l'Habitation avant l'émission du permis de construction.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion tenue en visioconférence le mercredi 5 février 2025

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande d'utilisation du pouvoir d'exception en urbanisme; art. 93 (PL31) : loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024 c. 2) visant la construction d'un bâtiment multifamilial (H3) de 6 étages comprenant 72 logements.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par une réponse à aux priorités 7 - *Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalaise en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable* et 19 - *Offrir à l'ensemble des montréalaises et des montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins* puisque la construction d'un nouvel immeuble à l'architecture soignée, dans un secteur stratégique, à proximité d'une école, de commerces et d'une gare du REM, comptant 72 unités d'habitation contribuera à répondre aux besoins en logements de plusieurs familles et autres types de ménages.

Ce dossier ne s'applique pas, aux engagements en changements climatiques et aux

engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du CCU : 5 février 2025;
Adoption du projet de résolution : 7 avril 2025;

Avis public d'assemblée publique : minimum 7 jours avant l'assemblée publique;

Tenue de l'assemblée publique : 5 mai 2025;

Adoption de la résolution : 5 mai 2025;

Certificat de conformité - Entrée en vigueur : à déterminer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et

Le : 2025-03-19

inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les procès-verbaux des comités de circulation et sécurité routière du 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2024 et le 30 janvier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 3 octobre, le 7 novembre, le 5 décembre 2024 ainsi que le 30 janvier 2025. Les procès-verbaux seront approuvés par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-18

Stefan KOPCZYNSKI
chef de division - ingénierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1258707007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 mars 2025

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 mars 2025

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-11

Stephane QUESNEL
c/d urb.p permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques